

Productive Use Appliance Financing Facility Foire aux questions (FAQs)

Le présent document couvre les Questions et Réponses pour les composantes du Mécanisme relatives aux subventions à l'approvisionnement et au renforcement des capacités.

Qui est chargé de la gestion du Mécanisme de financement des Appareils à usage productif?

<u>CLASP</u> est responsable des opérations et de la gestion (« Gestionnaire ») des composantes du Mécanisme relatives aux subventions à l'approvisionnement et au renforcement de capacités. <u>Nithio</u> est chargé de la gestion de la composante du Mécanisme relative au fonds de financement des consommateurs.

Pour plus d'informations sur le Mécanisme de financement, veuillez consulter le <u>site web</u> ou contacter par email au <u>financing@clasp.ngo</u>.

Quelles sont les entreprises éligibles à participer au Mécanisme de financement des Appareils à usage productif ?

Le Mécanisme est ouvert aux entreprises distributrices d'Appareils à usage productif et aux autres entreprises intervenant dans la facilitation de l'approvisionnement et de la distribution des Appareils à usage productif, opérant dans les secteurs de l'énergie solaire hors réseau, des mini-réseaux et des secteurs connectés au réseau (distribution d'électricité) dans les pays suivants : Nigéria, Éthiopie, Sierra Leone, Ouganda, République démocratique du Congo et Kenya. Toute exception relative à la portée géographique sera effectuée à la seule discrétion du Gestionnaire.

Quelles sont les technologies concernées ?

Les technologies éligibles sont les autocuiseurs électriques, les ventilateurs, les réfrigérateurs, les pompes à eau solaires, les moulins solaires et les entrepôts frigorifiques, dont la qualité a été vérifiée.

Toutefois, les entreprises participantes ne recevront leur décaissement initial de subvention que lorsque toutes les technologies figurant dans la demande de subventions auront été soumises avec succès aux tests d'assurance de la qualité. En d'autres termes, le produit doit relever de l'une des catégories suivantes:

- Les produits nommés lauréats ou finalistes des Global LEAP Awards 2019, 2020 et 2022 pour les pompes à eau solaires, les réfrigérateurs, les autocuiseurs électriques et les entrepôts frigorifiques, OU
- 2. Les produits déjà intégrés dans la base de données des produits VeraSol, OU
- Les produits qui ont été testés conformément aux méthodes d'essais Global LEAP dédiées et dont les performances se comparent de manière satisfaisante à celles du produit lauréat ou finaliste le moins performant dans la même catégorie de taille et de forme lors de la dernière édition des Global LEAP Awards, OU
- 4. D'autres produits d'Appareils à usage productif qui ont été testés par le Gestionnaire à l'aide de la procédure d'essai dénommée Rapid Product Assessment (évaluation rapide des produits).

Toute exception aux lignes directrices en matière d'assurance qualité est soumise à l'entière discrétion du Gestionnaire.

Comment puis-je effectuer le processus d'essai du produit ?

Le processus d'essai est géré en collaboration avec le programme Verasol et est décrit <u>ici</u>. Les entreprises peuvent solliciter un appui financier pour compenser les coûts associés au processus d'essai. Pour toute question relative à cet appui financier, veuillez contacter CLASP à l'adresse suivante : <u>financing@clasp.ngo</u>. Pour toute question concernant les laboratoires d'essais ou d'autres aspects du processus d'essai, veuillez contacter testing@verasol.org.

Quand dois-je entamer le processus d'essai des produits ?

Les essais ne sont pas requis pour soumettre une demande de subventions, mais ils doivent être terminés avant tout décaissement de subventions. Les entreprises peuvent donc attendre que leur demande de subventions soit approuvée avant d'entamer le processus d'essai. En outre, les entreprises doivent fournir la preuve qu'elles ont entamé le processus d'essai au plus tard trois semaines après l'approbation de la demande de subventions.

Comment puis-je obtenir une dérogation aux lignes directrices relatives à l'assurance qualité ou à la portée géographique ou technologique ?

Pour ce type de requête, veuillez contacter <u>financing@clasp.ngo</u> en indiquant la dérogation que vous proposez et les raisons qui la motivent.

À quoi peuvent servir les subventions au renforcement des capacités ?

Les subventions au renforcement des capacités peuvent être utilisées pour renforcer les capacités internes des distributeurs d'Appareils à usage productif, notamment pour les questions liées à l'entreposage, au personnel et à la formation du personnel, ainsi que pour la logistique de distribution.

Comment participer au Mécanisme de financement ?

Les subventions sont octroyées dans le cadre de fenêtres d'enchères concurrentielles ouvertes à tous les distributeurs éligibles sur les marchés nationaux concernés. CLASP publiera un lien vers le Formulaire de demande de subventions sur la page web du programme (www.clasp.ngo/appliancefinancing) lorsqu'une fenêtre de soumission d'offres sera ouverte.

Un récapitulatif des informations requises dans le formulaire de demande de subventions est disponible <u>ici</u>. Toutes les entreprises intéressées sont invitées à consulter les champs obligatoires avant l'ouverture d'une fenêtre d'enchères. Les entreprises, ayant manifesté dans leurs demandes un souhait d'obtenir des capitaux d'emprunt, seront soumises à un processus d'examen des investissements par Nithio.

Est-il possible de modifier ma demande après l'avoir soumise?

Malheureusement, aucune mise à jour ne peut être apportée à votre demande après sa soumission. Pour tout problème, veuillez contacter <u>financing@clasp.ngo</u>.

Aurai-je à soumettre d'autres formulaires après avoir rempli mon formulaire de demande de subvention ?

Oui, CLASP enverra un lien vers le formulaire de prévision des Transactions et des Ventes aux participants dont les demandes auront été acceptées. Ces participants devront soumettre des prévisions de ventes ainsi que des renseignements et des documents supplémentaires relatifs à l'approvisionnement des Appareils à usage productif afin de confirmer leur participation au programme.

Comment les montants des subventions sont-ils déterminés ?

Les entreprises déterminent leurs montants de subventions dans les Formulaires de demande de subventions, calculés en pourcentage du prix d'origine franco à bord (« FOB ») d'un produit et multipliés par le volume de produits que l'entreprise indique qu'elle vendra avec un certain niveau de subventions. Toutes les entreprises intéressées sont encouragées à solliciter le montant minimum de subventions nécessaires pour leur permettre d'atteindre les résultats commerciaux souhaités.

D'une manière générale, CLASP accordera la priorité aux entreprises dont les demandes de subvention sont moins importantes et qui représentent un pourcentage moins élevé du prix FOB d'un produit. En outre, CLASP peut décider d'accorder une subvention dont le montant est inférieur à celui demandé par

l'entreprise. Consultez le document « Conditions générales » pour un résumé complet de la procédure d'évaluation des demandes de subventions soumises pendant les fenêtres d'enchères.

Comment savoir si ma demande de subventions est approuvée ?

Les Participants devraient recevoir une réponse, dans les dix jours suivants la date limite de soumission des demandes, si tout ou partie de leur proposition a été acceptée.

Que faire si le prix de mon produit change?

Vous devrez remplir le formulaire de déclaration de variations de prix du produit, fourni par CLASP. Le formulaire vous permet d'expliquer la ou les raisons de la différence entre le prix FOB déclaré et le prix FOB figurant sur la facture et de décrire comment ces variations affecteront les commandes d'achat prévues.

Quel est le plan de décaissement des subventions ?

Les subventions seront décaissées une fois que les participants auront franchi certaines étapes clés, notamment en attestant qu'ils se soumettent au processus de vérification du Mécanisme. Le premier décaissement (40%) sera effectué après avoir vérifié que le distributeur a effectivement acquis les produits (par exemple, qu'un acompte a été versé et que la transaction est finalisée et légitime). Le solde de la subvention (60 %) sera décaissé après vérification que les produits ont été vendus aux clients finaux. Les décaissements de subventions alignés sur la vérification des ventes de produits seront effectués de façon continue, sur une base trimestrielle, à l'issue des enquêtes de vérification.

Pour plus d'informations sur le décaissement et la vérification, consultez les <u>conditions générales relatives</u> <u>aux subventions à l'approvisionnement</u>.

De quelle manière les ventes de produits seront-elles vérifiées ?

CLASP a fait appel à une société tierce pour procéder à la vérification des clients et à des études d'impact, pour le compte du Mécanisme. Les entreprises participantes devront fournir les coordonnées des clients pour toutes les ventes. Les entreprises pourront également être contactées pour discuter de l'impact du Mécanisme et pour fournir des données supplémentaires. Les données sensibles de l'entreprise ne seront pas rendues publiques sans son autorisation expresse.

Pendant combien de temps dois-je vendre mes produits?

Vous devrez vendre vos produits avant le 31 janvier 2024.

Quelles sont les montants accessibles pour la composante financement des consommateurs du Mécanisme ?

Les entreprises peuvent accéder à un minimum de 500 000 \$ US.

Quels sont les instruments utilisés pour le financement des consommateurs ?

Les entreprises peuvent accéder à une gamme d'instruments de crédit : prêts adossés à des stocks et à des créances, garantis et non garantis, et prêts de fonds de roulement.

Depuis combien de temps une entreprise doit-elle être en activité pour accéder à la composante financement des consommateurs ?

Les entreprises qui sont en activité depuis au moins un (1) an.

Quelle est la durée du processus de diligence raisonnable pour la composante financement des consommateurs ?

En cas d'approbation lors de la présélection, le processus de diligence raisonnable dure environ 3 à 6 mois, en fonction de la rapidité avec laquelle le soumissionnaire fournit les informations requises et de l'accès aux données.

Quelle est la durée du mécanisme de crédit ?

Les durées varient en fonction des conditions offertes par le distributeur à ses clients et se situent entre 1 et 5 ans.

D'autres cycles d'enchères seront-ils ouverts dans le cadre de ce mécanisme ?

Les futures fenêtres d'enchères dépendront de la disponibilité du financement. Pour CLASP rien n'est encore certain à ce stade, mais il s'emploie activement à lever des fonds pour de futures fenêtres d'enchères.